

1 Nous adresser une fiche d'orientation



- Cette fiche d'orientation nous permettra **d'analyser si les critères d'orientation sont réunis**
- Elle doit être **remplie par un professionnel** intervenant auprès de la personne faisant l'objet d'une orientation
- **Retrouvez cette fiche d'orientation** sur le site du CLIC de l'agglomération clermontoise : <http://www.clic-agglo-clermont.fr/pour-les-professionnels/maia>
Fiche d'orientation en gestion de cas.pdf
- Pour toute précision sur le remplissage de la fiche, vous pouvez contacter :
 - ➔ l'équipe des gestionnaires de cas au 04.73.98.07.98
 - ➔ le pilote MAIA au 04.73.15.01.92
 - ➔ le référent technique du CLIC 04.73.15.01.94
- Nous **transmettre la fiche d'orientation** :
 - ✉ CCAS de Clermont-Ferrand - 19, rue Georges Clémenceau 63000 CLERMONT-FERRAND
 - @ gestion-de-cas@ccas-clermont-ferrand.fr

2 L'analyse de la situation en commission validation



- En amont de la commission validation un gestionnaire de cas contacte parfois le professionnel pour compléter les informations de la fiche d'orientation
- **Composition** de la commission validation :
 - ➔ **Participants fixes** : l'équipe des gestionnaires de cas, le pilote
 - ➔ **Participants occasionnels** : les professionnels à l'origine de l'orientation peuvent s'ils le souhaitent participer à la commission de validation pour enrichir les échanges. Ils peuvent par ailleurs associer à leur venue un ou plusieurs autres intervenants de la situation
- Modalités de fonctionnement :
 - ➔ anonymisation des situations
 - ➔ analyse des critères d'orientation et de la complexité au sens de la gestion de cas
 - ➔ échanges **uniquement dédiés aux situations orientées** en gestion de cas ce jour-là.

3 Issue de la commission validation : 4 cas de figures

1

La situation est validée

Une 1^{ère} visite à domicile sera organisée dans un court délai, en binôme (dans la mesure du possible) avec le professionnel orientant.

2

La situation est validée mais en file d'attente

Le professionnel ayant orienté en est informé.

3

La situation est stand by pour manque d'informations

Le professionnel ayant orienté est recontacté.
La situation est de nouveau présentée lors de la commission suivante.

4

La situation qui ne relève pas de la gestion de cas

Une autre orientation pourra être proposée au professionnel ayant orienté.